

Réunion : Quel Plan d'action pour l'OGP en Tunisie ?

Date : 06 Mai 2014

Lieu : Hotel Mechtel, Tunis

Présents :

- Représentants des différents ministères (1er, Finances, intérieur, etc.)
- Membres de la Société civile

1. Introduction de Khaled Sellami sur la méthodologie proposée pour la préparation du plan d'action OGP : quel plan d'action ?

2. Intervention de Anouar Ben Khalifa, Secrétaire d'état à la gouvernance et à la fonction publique :

- Mettant l'accent sur la volonté de transparence et de donner plus d'accès à l'information de lancer un processus participatif avec la société civile
- Et précisant les étapes déjà effectuées par la Tunisie en ce sens :
 - Signature de la convention OGP
 - Décret 41
 - Etc.
 - Projet de lutte contre la corruption mené en partenariat avec les Nations Unies
- D'autres initiatives dans le cadre de l'OGP seront menées pour:
 - Augmenter la transparence, l'accès à l'information et favoriser une meilleure gouvernance
 - Continuer la lutte contre la corruption
 - Permettre le développement de nouvelles pratiques dans la fonction publique
 - Mettre en place une plateforme pour collecter les plaintes des citoyens et permettre la dénonciation des actes de corruption
 - Favoriser la transparence financière : budget de l'Etat
- Le plan d'action OGP comprend le lancement d'une consultation publique pour permettre à la société civile de présenter des recommandations :
 - Quand ?
 - A partir du 06/05/14
 - Où ?
 - Sur le site : Consultations-publiques.tn
 - Ou à travers l'envoi d'une lettre au secrétariat d'Etat à la gouvernance et à la fonction publique
- Revue des recommandations
- Prise en considération

- Présentation des recommandations et du plan d'action Tunisie à l'OGP
- Date de fin : Septembre 2014
- Pour mener le processus qui aboutira à la présentation à l'OGP d'un plan d'action (initialement prévu le 14/06/14 remplacé par le 20/09/14 selon la proposition du gouvernement), le Gouvernement propose de mettre en place un comité de pilotage mixte Gouvernement/Société civile
 - Question ? : Comment s'assurer de la représentativité de ces représentants de la société civile, et s'assurer que le processus sera et sera perçu comme légitime ?
 - Proposition : Informer toute la société civile (tous les citoyens de ce processus) à travers les médias du lancement du processus et du recrutement des représentants SC, mettre en place des critères de sélection objectifs et précis (quantitatifs, qualitatifs, compétence, transparence etc.), lancer le recrutement des candidatures des représentants de la SC à travers le remplissage d'un formulaire (et d'un scoring) qui pourrait être posté sur une plateforme déjà existante (ex : Jamaity), le score final de chaque association (le meilleur donnerait accès au comité) ; deadline : 10 jours (soit fin le 17/05/14 possible si mise en œuvre dès aujourd'hui)
- OGP : la Tunisie est le 63^{ème} pays à rejoindre l'initiative OGP, à travers la 4eme Cohorte (Pour plus d'infos : <http://www.opengovpartnership.org/>)

3. Présentation par Sana Oueslati : Quel plan d'action ?

- Intro sur l'initiative et le processus OGP: c'est un partenariat pour un gouvernement ouvert avec comme axes de travail:
 - La participation citoyenne, bonne gouvernance, lutte contre la corruption, démocratie participative
 - La transparence budgétaire
 - L'accès à l'information (dont le patrimoine des hauts fonctionnaires)
- Exigence du processus:
 - Processus consultatif : collaboration du gouvernement avec la société civile pour mettre en place un plan d'action et un processus qui doit être :
 - Etre participatif
 - Ambitieux
 - Et mener à la présentation d'engagements réalisables
 - Accomplir les exigences de l'OGP : Agenda proposé du plan d'action (proposer à l'OGP le plan d'action Tunisie le 20 Septembre)
 - Modèle prédéfini du plan d'action qui doit être concret, succinct et orienté action réalisable; il doit comporter:
 - 10 pages max
 - Une intro de 2 pages
 - Une présentation des initiatives existantes

- Une présentation du plan d'action national
- La liste des engagements de la Tunisie sous la forme de 5 à 15 points maximum, qui devront :
 - Renforcer l'intégrité publique
 - Améliorer les services publics : ex. promotion de l'excellence
 - Promouvoir et renforcer l'efficacité et l'efficacités budgétaires : gestion efficace des ressources publiques
 - Cf. site web OGP (ex. Plan Jordanie, Montenegro etc.)
- Après la présentation du plan d'action, la Tunisie devra préparer un rapport d'autoévaluation annuel et se soumettre au processus d'évaluation indépendante par les pairs (autres pays) qui permettra un échange d'expériences et un apprentissage mutuel

C'est un processus continu et évolutif.

Next steps :

- Lancement du processus
- Lancement processus consultatif
 - Consultation : prise en considération des recommandations citoyennes
 - Processus contenu et évolutif
 - Publication version finale
 - Processus d'autoévaluation
 - Evaluation indépendante

4. Intervention de Nizar Barkoudi : Directeur au 1er Ministère

L'OGP vise à promouvoir:

- Les consultations publiques
- La transparence
- La participation citoyenne
- Les technologies et l'innovation

Pour réussir les consultations, il faut :

- Définir une méthodologie/ un cadre
- Informer
- Sensibiliser
- Utiliser les canaux d'information disponibles
- Étendre la participation aux régions
- Que les consultations soient continues et évolutives

www.consultations-publiques.tn

Planning :

Janvier 2014 : Signature par le gouvernement Tunisien de l'engagement de la Tunisie à l'OGP

7/3 : Première réunion du gouvernement avec un nombre restreint de membres de la société civile, et des partenaires multilatéraux

6/5 : lancement du processus et de la consultation

15/6 : Recueil des recommandations

15/7 : Consolidation et présentation du 1^{er} Draft

Revue et discussions (autoévaluation)

15/8 : Présentation du 2^{ème} draft

Evaluation indépendante des pairs

20/9 : Envoi du Plan Tunisie à l'OGP

Prochaines étapes :

5. Sélectionner les membres SC au comité de pilotage
6. Informer et sensibiliser la SC pour permettre une large participation à la consultation publique
7. Participer à la consultation publique (déjà effectuée le 06/05/14 : http://www.consultations-publiques.tn/isticharaogp/ar11/survey_fonctionnaire_02.php)
8. Suivre l'évolution du processus de manière constructive afin que cette initiative soit effective